



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2012

L'an deux mil douze le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2012

Etaient présents : Mesdames BOISSINOT Muriel, BON Elise, BILLAULT Céline, DESPRES Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUMAS Isabelle, EPRON Catherine, FRULEUX Anne-Marie, GHIGLIONE Patricia, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte et Messieurs FILLION Jean-Pierre, BECHEVET Patrick, BOURQUI Roger, CART Claude, DEVILLE François, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, PERROUD Frédéric, PHILIPPE Jacques, PILLOT Jean-François, ROUAULT Raphaël, PAILLET Hervé.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur BONDURAND Jean-Claude à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques.

Etaient absents excusés : Monsieur BERGERON Pierre.

Monsieur PILLOT Jean-François a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu sommaire :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

ENTEND Monsieur le Maire saluer le retour de Madame Valérie PEILLEX-DELPH suite à son arrêt maladie. Monsieur le Maire donne également des nouvelles rassurantes de M. BERGERON Pierre et espère, comme l'ensemble du Conseil Municipal, le voir revenir prochainement.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 février.

PROPOSE d'organiser pour les élus une visite du Cercle Bétemps, à Méringes, suite au départ du locataire M. VICENTE. Celle-ci, nécessaire et préalable à toute nouvelle affectation aura lieu le samedi 17 mars, rendez-vous à 10 h devant la Mairie. Elle permettra d'engager une réflexion sur le devenir de cet établissement. Monsieur le Maire informe également le Conseil de la distribution de sacs poubelles, qui se tiendra aux hangars communaux du 19 au 23 mars ainsi que le samedi 24 mars au matin en présence des services de la Communauté de Communes des Collines du Léman.

LIT l'article paru dans le journal « Vers Vous Alpes 74 de février 2012 » rédigé par un habitant de la commune qui évoque la qualité de vie à Allinges, distribue le compte-rendu de l'Assemblée Générale de « Manifeste pour la vie », association soutenue financièrement par la commune. Manifeste Pour La Vie œuvre en matière de sécurité routière et a participé à l'action « Pour Rester en Vie, Soyons Vus » qui permet de remettre à chaque élève un badge luminescent dès la rentrée prochaine.

EXAMINE et ANALYSE la proposition de budget primitif (BP) concernant le budget principal. Monsieur le Maire remercie la commission des finances pour son travail précieux réalisé au cours des trois réunions préparatoires organisées en amont afin de préparer les Orientations Budgétaires. Il rappelle ensuite que le principe, retenu par chacun au cours des débats, est de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménagères. Le conseil donne son accord. Monsieur le Maire explique que le vote du BP précède le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion, lesquels interviendront à l'occasion du prochain Conseil Municipal. Il précise que, conformément au travail mené en commission des finances, le BP présenté tient compte du résultat du CA 2011 et de l'affectation des excédents attendus. M. Le Maire propose de voter le Budget Principal puis les deux budgets annexes (Ateliers de la Genevrière et Caveaux). Le Budget Principal s'équilibre en section de fonctionnement à 2 929 654,19€. Celui-ci tient compte des restes à réaliser (marquages au sol pour 8500€) et de l'excédent du Compte Administratif 2011 (pour 210 000€). La section d'investissement s'équilibre à 2 941 913,10€. 500 000€ sont inscrits en Restes à Réaliser en dépenses et recettes suite à l'emprunt contracté fin 2011 avec la Caisse d'Epargne en vue de procéder à l'acquisition du terrain visant à agrandir l'école et de la réalisation des aménagements routiers aux Fleysets RD12, opérations réalisées sur l'exercice 2012. Au total, le budget des deux sections s'équilibre à 5 871 567,29€. Le Maire commente le projet de budget par nature. En termes de chapitres, les crédits ouverts en charges à caractère général s'élèvent à 796 250€. Ce sont des crédits prévisionnels qui n'ont pas vocation à être dépensés dans leur totalité. M. PILLOT s'interroge sur les crédits ouverts au budget Fêtes et Cérémonies. Monsieur le Maire indique qu'il considère préférable d'ouvrir ces crédits de manière plus importante car ils permettent de financer sans difficulté des manifestations avant de percevoir en retour les recettes encaissées au profit de celles-ci. Les charges de personnel s'élèvent à 868 700€, conformément aux choix formulés au cours du DOB. Les atténuations de produits (pénalités pour manque de logements sociaux) s'élèvent à 29 708,19€. Le Maire explique que ces pénalités, du fait de

l'approbation du Programme Local de l'Habitat par la 3CL et confirmé par les communes, seront reversées intégralement au bénéfice du territoire des Collines du Léman. Les autres charges de gestion courante correspondent aux contributions au service d'incendie « SDIS » et au SIBAT pour les transports en commun (Ptit but, Scola but, lignes M & N, et Allobus), l'aide apportée au CCAS (20.000 €), les subventions aux associations (77 000€), s'élèvent à 437 600€. Un versement de la section de fonctionnement est prévu en recettes d'investissement pour 632 629,95€. Le Maire poursuit la présentation par les recettes de fonctionnement qui se décomposent comme suit : Atténuations de charge pour 10 808,19€, produits des services pour 109 600€ (coupes de bois, concessions dans les cimetières, régies de cantine et de garderie), les impôts et taxes pour 1 631 150€ (Impôts Locaux et d'Attribution de Compensation sous forme de reversement par les collines du Léman à la suite de la réforme de la fiscalité professionnelle, taxe sur l'électricité), les dotations, subventions et participations, pour 778 026€ (Dotation Globale de Fonctionnement, Fonds Genevois, différentes aides de l'Etat), les revenus des immeubles pour 150 000€ (locations et loyers divers, loyer du bail pour les logements aidés). L'ensemble Dépenses et Recettes de fonctionnement s'équilibre donc à 2 929 654,19€.

M. Le Maire présente ensuite la section d'investissement. En matière de dépenses, les prévisions du Débat d'Orientations Budgétaires sont inscrites. Elles se décomposent dans les différents chapitres : au chapitre 20 sont prévus 20 000€ destinés au financement des études relatives au PLU. Les différentes immobilisations corporelles (acquisition du terrain pour l'école, réseaux d'électrification, sanitaires publics automatiques, géo route, acquisition d'un camion pour la voirie, mobiliers) représentent 610 000€. Les immobilisations en cours (aménagements routiers, acquisitions de terrains) pour 1 460 000€. Les dotations et fonds divers notamment le Fonds de Compensation de la TVA représentent 475 000€ (correspondant aux travaux réalisés à l'Aérospatiale, réalisés par la 3CL mais intégrés dans les comptes de la commune dans le cadre d'une opération sous mandat). Les remboursements du capital de la dette (Bancaire, SYANE, Aérospatiale) représentent 376 813,10€. En matière de recettes d'investissement, les différentes subventions à percevoir sont évaluées à 165 000€. De ce fait, la prévision de financement par recours à l'emprunt, uniquement en cas de besoin, s'élèverait à 230 000€, qui s'ajouteraient aux 500 000€ du prêt contracté en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne et perçu en 2012. A cela s'ajoutent 30 000€ relatif à une aide financière apportée par le SYANE. Les dotations et fonds divers, comprenant le produit de la Taxe Locale d'Equipement (120.000 €), perception du Fonds de Compensation de la TVA (500.000 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2011 (603.530 €), représentent 1 223 000€. L'ensemble de la section Investissement (recettes et dépenses) s'équilibre à 2 941 913,1€.

Monsieur Le Maire présente le tableau de la dette bancaire. Il permet de vérifier que différents emprunts arrivent à échéance de manière significative dans les quatre années à venir. Le Conseil Municipal débat sur les éventuelles questions qui pourraient être soulevées. M. ROUAULT s'interroge sur la ligne 2811 « terrain de gisement ». Le Maire indique qu'il s'agit d'une opération d'ordre, correspondant à la dépense de fonctionnement 042.

Le Maire présente le budget annexe des ateliers de la Genève. En recettes de fonctionnement sont perçues des recettes liées à une location simple (bail commercial), alors qu'en recettes d'investissement, il s'agit du produit des crédits-baux. La section de fonctionnement s'équilibre à 13 205,44€ et la section d'investissement à 251 079,13€. Monsieur PILLOT s'interroge sur l'accord du percepteur permettant d'utiliser l'excédent de ce budget en l'affectant au budget principal. Monsieur le Maire indique que cela devrait être possible lorsque les crédits-baux seront arrivés à échéance en 2013, ceux ayant été contractés en 1998 pour des périodes de 15 ans.

Monsieur le Maire présente le budget annexe consacré aux caveaux. En section d'exploitation, le budget s'équilibre à 5,99€. En section d'investissement, le budget s'équilibre à 54 715,75€, et traduit l'expression de la volonté du Conseil Municipal de construire 20 caveaux supplémentaires.

M. Le Maire rappelle que les taux doivent rester stables conformément au choix des élus afin d'éviter de trop solliciter le contribuable en période de crise : Taxe d'Habitation 12,83%, Taxe sur le Foncier Bâti 9,85% et Taxe sur le Foncier Non Bâti 39,67%. Monsieur DEVILLE souhaite connaître les projets de la 3CL en matière de revalorisation de taux. Le Maire répond que ceux-ci devraient augmenter de 1 à 3% en fonction des aides extérieures mais que ceux s'appliquant à des valeurs beaucoup plus faibles que les taux communaux. Les participations aux Syndicats Supra Communaux (SIAC, SYMAGEV, SYMASOL) et les investissements lourds en matière d'assainissement justifiant une revalorisation des Taux Communautaires.

M. DEVILLE comprend la nécessité vis à vis des actions et ajoute qu'il regrette que le projet de communauté d'agglomération autour de Thonon n'aboutisse pas. M. le Maire considère qu'effectivement cette nouvelle occasion manquée fin 2011 pénalise le Territoire en termes de dotation de l'Etat. Il pense qu'il aurait été judicieux que M. Le Préfet aille aussi loin dans ses réflexions et décisions pour le Chablais que dans le traitement de la vallée de l'Arve où il a imposé la création d'une communauté de communes. Un amendement à la loi du 16 Décembre 2010 sur proposition du Président de l'Association des Maires de France a été votée pour permettre un travail plus approfondi jusqu'au 31 décembre 2012 et autoriser à nouveau la CDCI à voter les décisions proposées par les élus. Il rappelle que dans le SCOT, approuvé le 23 février 2012, il est prévu de réfléchir à la création d'une communauté d'agglomération autour de Thonon, Publier, Evian. La seule solution pour Monsieur le Maire, avis partagé par d'autres élus, qui supprimerait la plupart des structures Supra communales (esprit de la Loi) est une communauté d'agglomération qui s'étendrait de Veigy à Saint-Gingolph. M. PILLOT souhaite revenir sur les taux d'imposition de la 3CL. Il considère que la hausse de la population devrait permettre de percevoir de nouvelles recettes fiscales pour la 3CL. Monsieur le Maire confirme cette analyse mais rappelle que la demande augmente de manière forte, notamment en matière de petite enfance et services à la population, assainissement, développement économique, et que le surplus de recettes éventuelles perçu est rapidement neutralisé par des attentes, de citoyens, toujours croissantes.

Le débat épuisé, Le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du budget principal et des budgets annexes. Les trois budgets sont adoptés à l'unanimité. Les taux d'imposition sont également maintenus à leur niveau actuel. Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois la commission des finances ainsi que la démarche unitaire de l'ensemble du Conseil Municipal soucieux des intérêts et des difficultés de nombreux habitants.

ENTEND M. CART présenter le rapport d'analyse des offres relatives à l'étude eaux pluviales sur le secteur de Commelinges et les annexes sanitaires du PLU. Il rappelle les deux volets du document remis. Il commente les offres comparatives reçues. L'ensemble de la prestation la plus avantageuse et la plus détaillée s'élève à 12 605€ HT. Il est proposé de confier la mission au Cabinet NICOT. M. DUPUIS confirme que l'offre la plus adaptée est celle proposée par le cabinet Nicot. Mme BILLAULT souhaite connaître quelles sont les références de cette société. Monsieur le Maire pense que la Société Nicot est une véritable référence car elle anime en Préfecture la Commission Départementale « Nature et paysages et des Sites » qui statue sur les projets urbanistiques. Messieurs DUPUIS et CART affirment que ce cabinet dispose de très nombreuses références et qu'il donne satisfaction. Mme BILLAULT souhaite connaître la durée d'intervention de l'étude. Monsieur CART indique qu'il est prévu une intervention d'un mois. Monsieur DUPUIS considère qu'il est important de décider afin de ne pas prendre de retard. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du cabinet Nicot.

EST INVITE à prendre connaissance du rapport d'analyse des offres relatives à l'acquisition d'un logiciel de rédaction des marchés publics. Au vu des différentes démonstrations et des propositions tarifaires présentées par M. Benoît THOMASSON Secrétaire Général, la société Agysoft, éditrice du logiciel Marco, est la mieux positionnée. Il est donc proposé d'acquérir ce logiciel pour un montant de 3 992€HT auxquels s'ajoutent 690€HT de maintenance et d'assistance juridique annuelles. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

ADHERE, à l'unanimité, au groupement de commande créé par la 3CL pour la fourniture de repas au restaurant scolaire. Le Maire propose que M. Jacques Philippe membre titulaire de la CAO communale fasse partie de la commission d'appel d'offres communautaire pour le groupement de commandes. Monsieur le Maire propose à M. Deville le poste de suppléant. Celui-ci ne souhaite pas faire partie de cette commission pour des raisons éthiques. Tout en comprenant l'intérêt de regrouper les demandes de l'ensemble des écoles du Territoire M. DEVILLE regrette que ce dispositif écarte, de ce fait, les fournisseurs de moindre capacité. Il propose à M. Gilles DUPUIS d'être suppléant. Celui-ci accepte.

ENTEND Le Maire présenter deux dossiers ajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à savoir la sélection de l'entreprise qui réalisera les travaux de sécurisation du fossé avenue des châteaux et la création d'un poste de rédacteur principal dans les services administratifs.

ENTEND Monsieur CART présenter les offres reçues pour la sécurisation du fossé avenue des châteaux. Chaque conseiller reçoit le détail des différentes offres. Monsieur CART propose de retenir l'entreprise EMC, celle-ci étant la moins-disante pour un montant de 12 263,69€HT. Monsieur PERROUD s'interroge sur la distance qui sera couverte. Monsieur CART précise que l'ensemble de la longueur restante sera couverte, soit environ 100 mètres. Le Maire propose de retenir l'entreprise EMC. Cette proposition est approuvée à l'unanimité,

ENTEND M. le Maire proposer des évolutions de carrière en matière de ressources humaines, notamment la création du poste de rédacteur principal territorial, sur lequel serait nommée Madame Josephine DEPRAZ. M. le Maire souhaite prendre en compte la situation de fin de carrière professionnelle pour cet agent, reconnaissant par ailleurs chez elle un sens réel du service public. M. PILLOT souhaite connaître la durée de la période que Mme DEPRAZ doit accomplir avant de solliciter ses droits à la retraite. M. le Maire ne peut répondre avec précision compte tenu d'interruption pour maternité, mais il l'estime à environ 5 années. Mme BILLAULT souhaite savoir si cette nomination va s'accompagner d'une prise de responsabilités supplémentaires. Sous réserve d'avis positif du contrôle de légalité, celle-ci est adoptée à l'unanimité. Le Conseil exprime également son accord pour la nomination d'Ophélie GOUNANT, Adjointe Administrative, au poste vacant de rédacteur. De manière à répartir au mieux les responsabilités inhérentes à ces postes, la répartition des tâches et des responsabilités sera redéfinie.

PREND CONNAISSANCE de la rencontre de M. le Maire avec Monsieur Pierre VAILLY représentant les habitants de la Rue Champ Menou et D'En Bas relatant les difficultés de circulation à cet endroit. Le Maire présente les aménagements qui seront mis en œuvre pour faciliter la circulation à la hauteur de ce secteur. M. PERROUD regrette que des lotissements aient été ouverts à la construction, sans envisager les créations de voirie suffisante. Monsieur Dupuis rappelle que ces aménagements datent de 1987 époque où la commune n'était couverte par aucun document d'urbanisme et qu'il est donc difficile aujourd'hui de revenir en arrière. Fort de ces difficultés, il estime au contraire qu'il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place un système qui fonctionne et qui favorise le bien être des usagers de ces voiries. Le Maire propose l'étude d'un véritable plan de circulation dans le cadre de la révision du PLU en cours.

ENTEND Mme BILLAULT, qui, arrivée après approbation du compte rendu de Février, souhaite revenir sur la rédaction concernant les propos qu'elle aurait tenus à l'égard de M. DUPUIS. Elle dit regretter le manque d'explications données sur les permis lors de leur passage en commission municipale et dit que les présentations ne sont pas suffisamment claires. M. DUPUIS considère que les permis sont toujours présentés de manière transparente et que chacun peut intervenir de la manière la plus libre, rien n'étant caché ou omis. En outre, il souhaite que les propos de Mme BILLAULT soient précisés, car ils laissent sous-entendre que des permis de construire seraient accordés en zone non constructible, ce qui n'est pas le cas, chacun peut le constater et le vérifier. Par ailleurs, il rappelle que ce sont des jardins qui sont régulièrement étendus sur les zones agricoles et parfois des accès, ce qui, au regard de la loi, est autorisé, ceci pour répondre à la remarque technique de Mme BILLAULT. Mme BILLAULT ajoute qu'elle regrette qu'on ne dise pas aux pétitionnaires qu'il n'est pas possible de dépasser la limite de la zone constructible. Elle indique également que les membres de la commission ne se sont pas exprimés au cours du Conseil,

contrairement à ce qui a été transcrit. M. DUPUIS considère que ce sont des arguments politiques qui ne trouvent pas de fondement juridique. Mme BILLAULT souhaite également que soit enlevée la mention « accuse » car ce n'est pas en ces termes qu'elle se serait exprimée. Elle considère que M. DUPUIS fait ce qu'il souhaite en matière de construction. M. DUPUIS estime quant à lui que la loi est strictement respectée. M. le Maire conclut cet échange en précisant que les décisions prises le sont par une commission d'élus et que la légalité est respectée, chaque dossier étant inévitablement soumis au contrôle de la Direction Départementales des Territoires.

ECOUTE Mme Muriel BOISSINOT revenir sur le fait d'interdire le stationnement dans la rue d'en bas, elle veut savoir si ce dispositif sera appliqué uniquement à l'angle des deux rues ou sur l'ensemble de la voirie. Elle souhaite que les stationnements restent à l'identique sauf dans l'angle, car ils permettent aux voitures de ralentir. Le Maire indique que la réflexion va être approfondie, comme dit précédemment.

ENTEND M. PAILLET rappeler qu'un camion s'est renversé dernièrement au carrefour du crêt baron. Il considère que la configuration du carrefour doit être revue. Le Maire ajoute qu'il serait effectivement nécessaire d'effectuer un aménagement. Il indique qu'il peut réintervenir auprès du Département à ce sujet à la demande du Conseil Municipal. Le Maire rappelle avoir dans le passé réuni plusieurs centaines de signatures pour formuler cette demande, mais que celle-ci n'avait pas reçu un avis favorable du Conseil Général, gestionnaire des Voiries Départementales RD 903 et RD 33. M. DEVILLE apporte son soutien à cette proposition. M. DUPUIS estime que la réponse du Département est prévisible du fait de la topographie du carrefour, soit une intersection de routes à forte pente dont l'une est structurante. M. GASPARINI considère qu'il sera nécessaire de pousser le département dans ses retranchements. Il serait également possible d'installer des feux tricolores. Le Maire informe le Conseil qu'il va saisir le Département d'une nouvelle demande afin de sécuriser ce carrefour. M. PAILLET s'interroge également au sujet d'une voiture « ventouse » située sur le parking en dessous de la mairie. Le Maire indique qu'il a déjà tenté de faire évacuer ce véhicule à l'arrêt depuis longtemps, mais que la procédure ne permet pour l'instant pas de la faire enlever.

EST INFORMÉ, en réponse à la question de M. ROUAULT sur la distribution de GPL à la station de carburant de l'Intermarché, que cela n'est pas autorisé lorsque le règlement est assuré par des caisses automatiques. Le Maire indique par ailleurs qu'une troisième pompe sera mise en place du fait de la forte fréquentation.

ENTEND Mme DUMAS présenter le programme des futures manifestations : vendredi 23 mars soirée Flamenco. Le 25 mars après midi, concert de la paroisse. Le 31 mars et 1^{er} avril concert du Chœur de Chrimée le dimanche après-midi à 16h à la salle communale. Le 14 avril aura lieu Carnav'allinges puis Matagasse le dimanche 15 avril : avec 7 chars construits par les habitants de la commune et 11 chars accompagnés d'une musique plus les enfants des écoles. Le 12 mai, à la chapelle de Tully, soirée musique et poésie dispensée par le Cercle Littéraire Artistique Léman Savoie, organisation de l'Allingeoise le 13 mai avec le Lion's Club au profit d'une cause médicale, le 20 mai manifestation avec la paroisse, le 23 juin la fête de l'école, le 30 juin à la salle communale soirée Mick et ses Boys au profit de l'association en charge des chiens pour aveugles.

ENTEND M. Le Maire rappeler que chaque conseiller sera mobilisé pour l'élection présidentielle, qui aura lieu les 22 avril et 6 mai ainsi que pour les élections législatives qui auront lieu les 10 et 17 juin. Du fait de la réorganisation des bureaux de vote, il souhaite que les élus soient disponibles afin de bien orienter les électeurs vers le bureau correspondant à la carte d'électeur. L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.